



## Analyse prise de sang suite annulation de permis pr alcoolémie

Par **emilie 34**, le **11/03/2008** à **17:17**

Bonjour,

Je me suis fait retirer mon permis de conduire suite a un taux d'alcoolémie de 0,32g.

Pour le repasser, j'ai due faire une visite médicale, des test psychotechnique et une prise de sang.

J'aimerais savoir qui était chargé d'envoyer les résultats de la prise de sang à la commission de permis de la préfecture?

La préfecture et l'auto école m'assure que c'est le laboratoire, mais celui ci me dit que la "loi a changé depuis des année".

Ce laboratoire ne m'a évidemment pas non plus avertie lorsque je suis venue payer que c'était à moi de le faire (ce que j'aurais immédiatement fait!).

Puis je introduire une actions en justice contre ce laboratoire qui est peut soucieux du respect des lois. Mon préjustice s'élève a un mois de retard dans la réinscription au permi de conduire ( ce qui est énorme vu l'engorgement des auto écoles).

Je vous remerci sincèrement,

Emilie CLAIR